

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Le débat d'orientations budgétaires, prévu à l'article L1612-26 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), est la première étape du cycle budgétaire. Un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être présenté aux membres du Conseil métropolitain. Il informe en outre les membres du Conseil du contexte économique et financier international et national et de ses impacts sur la MEL, notamment en termes de projections de recettes, d'orientations sur les niveaux de dépenses et les équilibres pluriannuels qui en résultent.

Ce rapport, qui comporte une synthèse de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, permet au Conseil de débattre sur les orientations budgétaires de l'Établissement. Il est pris acte de ce rapport et du débat afférent par une délibération spécifique.

Les données présentées ici sont des ordres de grandeur visant à aider le Conseil quant aux décisions budgétaires du budget primitif 2026.

<b>1.</b>	<b>PRÉALABLE MÉTHODOLOGIQUE .....</b>	<b>2</b>
<b>2.</b>	<b>UNE CROISSANCE STABLE DANS UN CONTEXTE DE GRANDE INCERTITUDE .....</b>	<b>2</b>
2.1.	AU NIVEAU MONDIAL : DÉINFLATION ET CROISSANCE STABLE ? .....	2
2.2.	EN EUROPE : UN CONTEXTE INTERNATIONAL INCERTAIN QUI IMPACTE À LA BAISSÉ LES PRÉVISIONS DE CROISSANCE .....	3
2.3.	EN FRANCE : UN LÉGER RAFFERMISSEMENT DE LA CROISSANCE ATTENDU EN 2026 ET 2027 ET UNE INFLATION INFÉRIEURE À 2% .....	4
2.4.	EN HAUTS-DE-FRANCE : UNE SITUATION FRAGILE .....	4
<b>3.</b>	<b>SITUATION FINANCIÈRE 2025 .....</b>	<b>4</b>
<b>4.</b>	<b>LES PERSPECTIVES .....</b>	<b>6</b>
4.1.	UNE ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT FORTEMENT IMPACTÉE PAR LA CONTRIBUTION AU REDRESSEMENT DES COMPTES PUBLICS .....	6
4.1.1.	<i>Les recettes fiscales</i> .....	8
4.1.2.	<i>Les dotations et compensations</i> .....	9
4.1.3.	<i>Les autres recettes de gestion</i> .....	11
4.2.	LA TRAJECTOIRE FINANCIÈRE POUR LES CINQ ANNÉES À VENIR .....	12
4.2.1.	<i>Les équilibres pluriannuels</i> .....	12
4.2.2.	<i>Les dépenses de fonctionnement</i> .....	13
4.2.3.	<i>Les dépenses d'équipement</i> .....	15
4.3.	UNE DETTE SÉCURISÉE EN TERMES DE STRUCTURE DE TAUX ET DE LIQUIDITÉ .....	19

## 1. PRÉALABLE MÉTHODOLOGIQUE

Les éléments présentés ci-dessous s'appuient sur les dernières données publiées par les institutions nationales, européennes et internationales disponibles à la date de rédaction du présent rapport.

La rédaction du rapport est réalisée après l'adoption de la loi de finances pour 2026 promulguée le 19 février 2026.

Elle est également réalisée après la clôture de l'exercice budgétaire 2025 mais avant l'adoption du compte administratif (CA 2025). En conséquence, les données 2025 présentées ici conservent la mention « CA prévisionnel ».

## 2. UNE CROISSANCE STABLE DANS UN CONTEXTE DE GRANDE INCERTITUDE

La préparation du budget 2026 s'inscrit dans un contexte de projections pour 2026 qui établit une croissance limitée et une inflation qui reste à des niveaux maîtrisés mais avec des prix durablement rebasés à la hausse par le « choc d'inflation » passé. Toutefois, ces projections macroéconomiques sont antérieures aux fortes tensions géopolitiques apparues début mars au Moyen-Orient. Ces perspectives pourraient donc être remises en cause par une accélération de l'inflation et une dégradation de la croissance mondiale sans qu'il soit possible d'en établir avec certitude et précision les impacts lors de la finalisation de ce rapport.

### 2.1. Au niveau mondial : désinflation et croissance stable ?<sup>1</sup>

La croissance mondiale est résiliente. Selon l'estimation du FMI de janvier 2026, elle devrait atteindre 3,3% en 2025, 3,3% en 2026 et 3,2% en 2027. Comparées à l'édition d'octobre 2025, ces prévisions marquent une légère révision à la hausse pour 2026, qui était initialement prévue à +3,1%.

Cette stabilité résulte de la neutralisation de forces contraires : les freins commerciaux sont compensés par les investissements dans l'IA (notamment en Amérique du Nord et Asie), dont l'essor soutient les exportations technologiques. Parallèlement, les tensions commerciales ont connu une accalmie temporaire grâce à une trêve entre la Chine et les États-Unis, suspendant certaines restrictions jusqu'en novembre 2026, tandis que les relances budgétaires, notamment aux États-Unis et en Chine, ainsi que des conditions financières accommodantes affermissent l'activité.

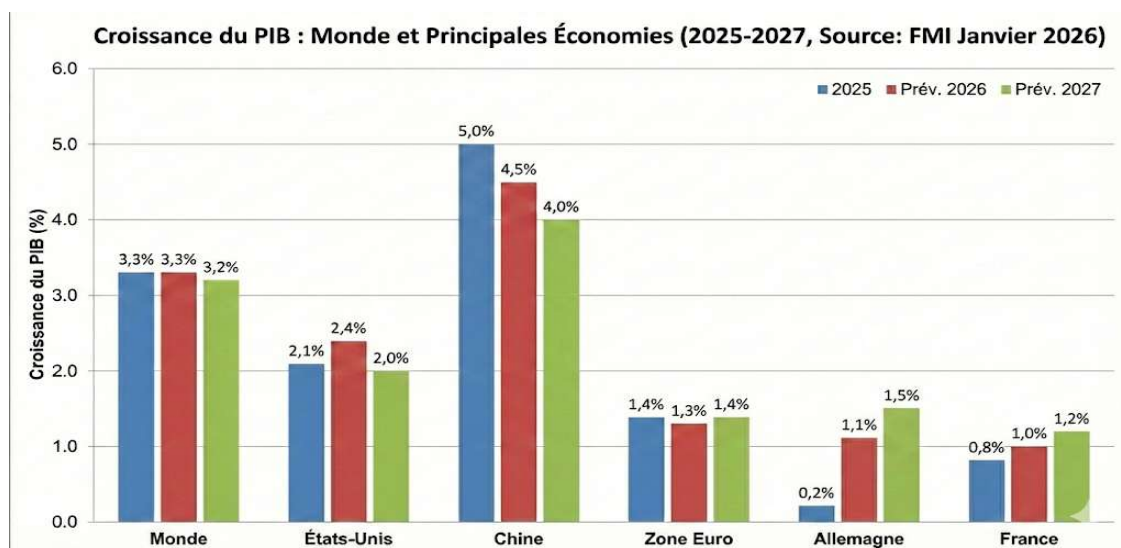
L'inflation mondiale ralentirait de 4,1% en 2025 à 3,8% en 2026 puis 3,4% en 2027, à la faveur du recul des prix de l'énergie d'environ 7% prévu en 2026. Le retour à la cible resterait plus progressif aux États-Unis, où l'inflation hors alimentation et énergie ne reviendrait à 2% qu'en 2027, contrairement aux autres régions, les effets du relèvement des droits de douane impactant les prix américains.

Les risques baissiers pesant sur ces prévisions restent importants. L'incertitude liée à la croissance de la productivité induite par l'IA pourrait freiner l'investissement. Par ailleurs, l'intensification des tensions commerciales et surtout géopolitiques perturberait l'offre. Enfin, la dette publique élevée (qui

---

<sup>1</sup> Données : FMI – janvier 2026

devrait dépasser 100% du PIB mondial d'ici la fin de la décennie) pèserait sur les taux à long terme. À l'inverse, un déploiement plus rapide de l'IA par les entreprises et/ou un apaisement commercial durable stimulerait l'activité. Là aussi, l'effet de l'accélération des tensions géopolitiques au début du mois de mars au Moyen-Orient n'a pas pu être intégré ces projections.



## 2.2. En Europe : un contexte international incertain qui impacte à la baisse les prévisions de croissance<sup>2</sup>

L'économie de la zone euro fait preuve de résilience avec une croissance du PIB de 0,3% au troisième trimestre 2025, supérieure aux projections de septembre (0,2%), après un premier semestre volatil marqué par la révision des droits de douane américains. Selon les prévisions de la Banque Centrale Européenne de décembre 2025, la croissance annuelle moyenne est prévue à 1,4% en 2025, 1,2% en 2026, puis 1,4% pour 2027 et 2028, des chiffres révisés à la hausse sur tout l'horizon grâce à des données plus solides, une demande extérieure renforcée, une incertitude commerciale réduite et la baisse anticipée des prix de l'énergie (avant l'émergence de tensions au Moyen-Orient début mars). Le moteur principal reste la demande intérieure, soutenue par la hausse des salaires réels, un chômage historiquement bas, l'assouplissement des conditions de financement et des dépenses publiques accrues en infrastructures et défense, notamment en Allemagne. Parallèlement, malgré des défis structurels de compétitivité et l'impact progressif des tarifs douaniers, les exportations devraient, en 2026, se redresser à la faveur d'un rebond de la demande mondiale.

Concernant les prix, l'inflation totale (IPCH) devrait ralentir de 2,1% en 2025 à 1,9% en 2026 et 1,8% en 2027, avant de remonter à l'objectif de 2% en 2028. La croissance des salaires devrait d'ailleurs ralentir en 2026 pour se stabiliser autour de 3%, soutenue par la bonne résistance du marché du travail et une croissance de la productivité.

<sup>2</sup> Données : BCE – décembre 2025

### 2.3. En France<sup>3</sup> : un léger raffermissement de la croissance attendu en 2026 et 2027 et une inflation inférieure à 2%

	2023	2024	2025	2026	2027
<b>PIB réel</b>	1,6	1,1	0,9	1,0	1,0
<b>IPCH<sup>4</sup></b>	5,7	2,3	0,9	1,3	1,3

Source : Projections macroéconomiques / Banque de France / décembre 2025

Compte tenu des dernières données (PLF et PLFSS 2026), le PIB a progressé de 0,9% en 2025 (après 1,1% en 2024), soutenu notamment par l'aéronautique. La croissance se raffermirait à 1,0% en 2026 et 2027, puis à 1,1% en 2028, favorisée par le redressement de la consommation des ménages et de l'investissement privé. Ainsi, la consommation des ménages, atone en 2025 en raison d'une forte épargne liée à l'incertitude, serait soutenue dès 2026 par les gains de pouvoir d'achat du salaire moyen par tête, puis par la reprise de l'emploi à partir de 2027, sous l'hypothèse d'un repli de l'incertitude politique et budgétaire. Le taux de chômage (7,7% fin 2025) augmenterait légèrement en 2026 avant de reculer à 7,6% en 2027 et 7,4% en 2028.

L'inflation, quant à elle, resterait inférieure à 2% sur l'horizon de prévision. Après 2,3% en 2024, elle atteindrait un point bas à 0,9% en 2025, lié au recul des prix de l'énergie, avant de remonter à 1,3% en 2026 et 2027 puis 1,8% en 2028 (avant l'émergence de tensions au Moyen-Orient début mars).

### 2.4. En Hauts-de-France : une situation fragile<sup>5</sup>

En 2025, la situation économique dans les Hauts-de-France est considérée comme fragile : 43% des entreprises enregistrent une baisse de chiffre d'affaires, près de 30% jugent leur trésorerie critique et 21% ont réduit leurs effectifs. Les dirigeants citent en priorité les incertitudes économiques et géopolitiques, la baisse de la demande et la hausse des coûts comme principales sources de difficulté. Les secteurs du commerce sont les plus touchés et l'industrie et les services résistent mieux.

## 3. SITUATION FINANCIÈRE 2025

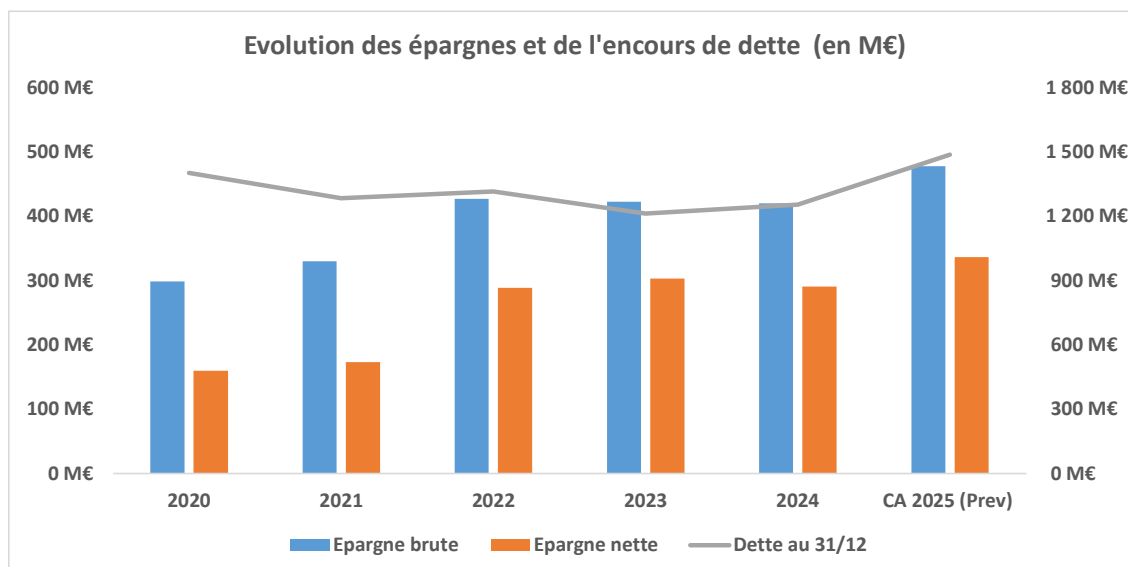
Les efforts passés de maîtrise des dépenses ont permis, malgré le choc d'inflation des années 2022-2023, de consolider les niveaux d'épargne puis de parvenir à des niveaux d'investissement significativement élevés en 2024 et 2025.

Préalablement, sur les exercices passés, la MEL avait pu décliner une trajectoire de désendettement et de sécurisation de l'encours de dette, permettant notamment d'établir une capacité de désendettement de 3 années en 2024 et de 3,1 années en 2025.

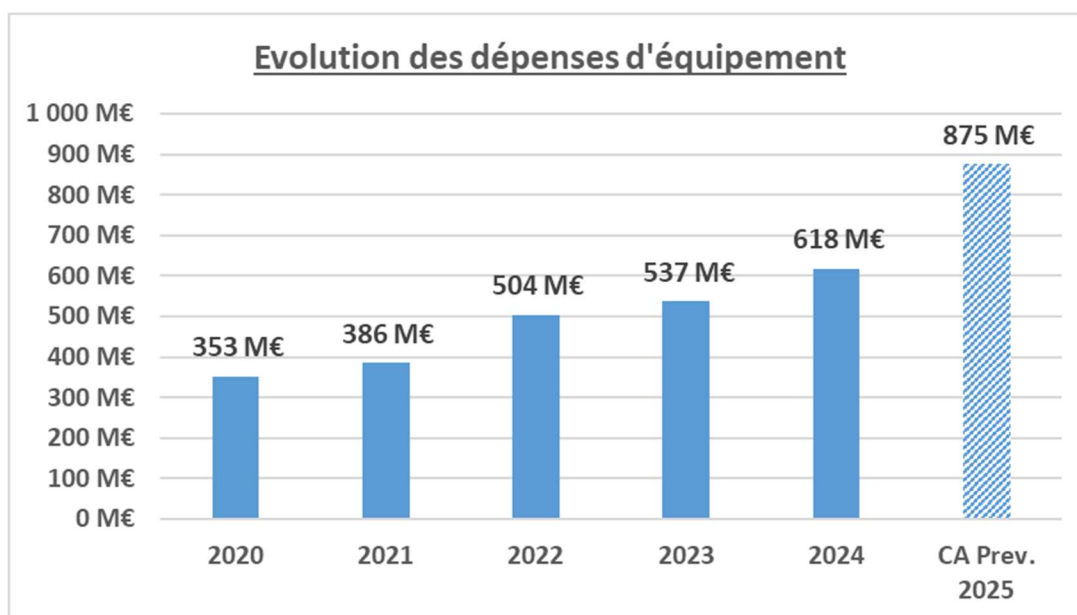
<sup>3</sup> Données : Banque de France – Décembre 2025

<sup>4</sup> Indice des prix à la consommation harmonisé

<sup>5</sup> Données : études CCI Hauts-de-France – juillet 2025



Les niveaux d'investissement ont fortement progressé ces dernières années, tant en montant (1,5Md€ cumulés en 2024 et 2025) qu'en niveau de réalisation par rapport aux crédits ouverts au budget primitif (94% de taux de réalisation sur la période 2024-2025).



*À noter :* Les données 2025 de la partie 3 sont pour le ROB 2026 celles issues à date de la clôture de l'exercice 2025. Elles portent encore la mention « CA prévisionnel » dans l'attente du vote du Compte administratif par le Conseil métropolitain.

L'exercice 2025 a été marqué par les éléments suivants :

- Un niveau très élevé de contribution de la MEL au redressement des comptes publics nationaux (-29,1M€) à la suite de l'adoption de la loi de finances 2025 :
  - o nouveau dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO, -14,1M€),
  - o gel des enveloppes de fractions de TVA (-0,6M€), augmentation de 2025 à 2028 du taux de cotisation à la CNRACL (-3,1M€),
  - o effet durable des ponctions régulièrement opérées sur la DGF (dotation de compensation) et la DCRTP (-11,3M€),

- Les dépenses de fonctionnement ont progressé de +3,3% en 2025. La concession de service public transports (renouvelée au 1<sup>er</sup> avril 2025) et l'augmentation de la cotisation CNRACL expliquent une grande partie de cette hausse,
- Toutefois, grâce à des recettes exceptionnelles (55M€), l'épargne brute consolidée a progressé et s'établit à 478M€ en 2025, tandis que l'épargne nette consolidée (après remboursement du capital de la dette) s'établit à 337M€,
- La poursuite de la montée en charge des investissements s'est matérialisée en 2025 par des dépenses d'équipement dont le niveau de réalisation devrait s'établir à 875M€ : le renouvellement du matériel roulant (achat et rénovation de rames de métro et de tramway), auquel s'ajoute le rachat des biens du concessionnaire à leur valeur nette comptable à l'issue du contrat de CSP Transports ayant pris fin en mars 2025 portent une part conséquente des investissements en 2025,
- Le financement de ces investissements conduit la MEL, après une diminution très importante de son encours de dette (plus d'un tiers sur la décennie passée) à pouvoir entamer un nouveau cycle d'endettement : 375M€ de nouveaux emprunts en 2025 (contre 169M€ en 2024).

#### 4. LES PERSPECTIVES

Les principaux ratios de la MEL (épargne brute, épargne nette, capacité de désendettement) se situent aujourd'hui à des niveaux qui permettent le financement d'une programmation pluriannuelle d'investissement conséquente au cours des prochaines années.

Toutefois, le contexte relatif aux finances publiques et la contribution des collectivités territoriales, plus particulièrement pour les EPCI et les métropoles, au redressement des comptes publics nationaux impactent désormais structurellement et durablement les recettes de la MEL et les équilibres de la section de fonctionnement. Ces équilibres nécessiteront une vigilance renforcée sur le rythme d'évolution des dépenses de fonctionnement en 2026 et les années suivantes d'une part, sur le niveau de dépenses d'investissement d'autre part.

##### 4.1. Une évolution des recettes de fonctionnement fortement impactée par la contribution au redressement des comptes publics

L'incertitude entourant la contribution des collectivités au redressement des finances publiques dans les années à venir rend la projection détaillée de l'évolution des recettes de fonctionnement de la MEL trop hypothétique au-delà de deux années. En conséquence, le présent rapport se limitera à présenter l'évolution détaillée des recettes aux seules années 2026 et 2027.

	CA 2023	CA 2024	CA 2025 prev	CA 2026 prev	BP 2025	BP 2026	BP 2027
<b>TOTAL</b> (hors éléments exceptionnels)	<b>1 667 M€</b>	<b>1 701 M€</b>	<b>1 760 M€</b>	<b>1 717 M€</b>	<b>1 686 M€</b>	<b>1 702 M€</b>	<b>1 724 M€</b>
<i>Evolution</i>	65 M€ 2,0%	34 M€ 2,0%	60 M€ 3,5%	-43 M€ -2,4%		16 M€ 0,9%	22 M€ 1,3%
<b>RECETTES FISCALES</b>	<b>901 M€</b>	<b>923 M€</b>	<b>925 M€</b>	<b>936 M€</b>	<b>927 M€</b>	<b>932 M€</b>	<b>970 M€</b>
<i>Evolution</i>	70 M€ 8,2%	22 M€ 2,5%	2 M€ 0,2%	11 M€ 1,2%		5 M€ 0,5%	38 M€ 4,0%
<i>dont DILICO 2025</i>			-14 M€	-10 M€		4 M€	4 M€
<i>dont DILICO 2026</i>						-14 M€	4 M€
<i>dont fraction de TVA (réforme TF et CVAE)</i>	<b>243 M€</b>	<b>242 M€</b>	<b>243 M€</b>	<b>242 M€</b>	<b>242 M€</b>	<b>243 M€</b>	<b>242 M€</b>
<i>Evolution</i>	11 M€	0 M€	1 M€	-1 M€		1 M€	-1 M€
<b>DOTATIONS ET COMPENSATIONS</b>	<b>381 M€</b>	<b>381 M€</b>	<b>372 M€</b>	<b>352 M€</b>	<b>370 M€</b>	<b>353 M€</b>	<b>339 M€</b>
<i>Evolution</i>	-1 M€ -0,3%	0 M€ 0,0%	-9 M€ -2,4%	-20 M€ -5,3%		-17 M€ -4,5%	-14 M€ -4,1%
<i>Dont DGF</i>	<b>211 M€</b>	<b>208 M€</b>	<b>203 M€</b>	<b>196 M€</b>	<b>202 M€</b>	<b>196 M€</b>	<b>189 M€</b>
<i>Evolution</i>	-1 M€ 0,0%	-2 M€ -1,1%	-5 M€ -2,5%	-7 M€ -3,6%		-6 M€ -3,2%	-7 M€ -3,7%
<i>Dont compensation CFE Ets Industriels</i>	28 M€	30 M€	31 M€			25 M€	25 M€
<b>AUTRES RECETTES</b>	<b>385 M€</b>	<b>397 M€</b>	<b>464 M€</b>	<b>430 M€</b>	<b>389 M€</b>	<b>416 M€</b>	<b>416 M€</b>
<i>Evolution</i>	-3 M€ -0,8%	11 M€ 3,0%	67 M€ 16,9%	-34 M€ -7,4%		27 M€ 7,1%	0 M€ -0,1%
<b>RECETTES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>22 M€</b>	<b>12 M€</b>	<b>55 M€</b>	<b>0 M€</b>	<b>38 M€</b>	<b>0 M€</b>	<b>0 M€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 689 M€</b>	<b>1 712 M€</b>	<b>1 815 M€</b>	<b>1 717 M€</b>	<b>1 724 M€</b>	<b>1 702 M€</b>	<b>1 724 M€</b>
<i>Evolution</i>	55 M€ 3,3%	23 M€ 1,3%	103 M€ 6,0%	-98 M€ -5,4%		-22 M€ -1,3%	22 M€ 1,3%

À noter : Les pénalités de retard dues par Alstom à hauteur de 23M€ en viennent majorer, de façon exceptionnelle, les recettes de l'année 2025 (7M€ de pénalités précomptées seront réalisés par ailleurs en 2028). À cela s'ajoutent d'autres recettes exceptionnelles, notamment pour près de 8M€ sur des bonis d'opérations d'aménagement. Ces éléments exceptionnels de recettes sont isolés afin de permettre une analyse opérante de l'évolution des recettes hors recettes exceptionnelles. En 2025, le DILICO, à hauteur de 14,1M€ n'avait pas été intégré au stade du BP mais au stade du BS compte-tenu du calendrier différé d'adoption du PLF 2025.

L'année 2026, comme 2025, est particulièrement marquée par les mesures de redressement des comptes publics nationales destinées aux collectivités territoriales et à leurs groupements.

La loi de finances du 19 février 2026 contient une nouvelle contribution des collectivités au redressement des comptes publics ainsi que des réductions importantes de dotations et de compensations fiscales. Le présent rapport intègre une estimation des dispositions de la loi de finances désormais promulguée mais avant la réception des notifications par les services de l'État qui interviennent au printemps.

Les premières projections pour 2026 aboutissent ainsi à une augmentation modérée des recettes de gestion de +16M€ (de BP 2025 à BP 2026, hors recettes exceptionnelles) :

- **Une baisse de -17M€ des dotations :**

- concentrée comme les années précédentes sur la dotation de compensation (composante de la DGF perçue par la MEL) et la DCRTP, dans la logique désormais récurrente de « ponction » sur les variables d'ajustement (-13,3M€) ;
- élargie pour la 1<sup>ère</sup> année à des dotations venant en compensation d'exonération de fiscalité : la compensation perçue au titre de la réduction de 50% de l'imposition à la CFE des établissements industriels est réduite de 19,7% (-5,7M€) ;

L'évolution de ces trois dotations donne lieu, ensemble, à une baisse de recettes de -19M€.

- **L'évolution des recettes fiscales** est marquée par une évolution relativement faible due à un ralentissement de la croissance et de l'inflation ; elles sont prévues en hausse de +19M€ de BP 2025 à BP 2026 ramenée à **+5M€** en intégrant le DILICO de l'année 2026.

- **+28M€ pour les autres recettes de fonctionnement**, qui devraient s'établir à 416M€ en 2026.

Ces éléments sont détaillés ci-après, en sous-parties 4.1.1, 4.1.2 et 4.1.3.

#### 4.1.1. Les recettes fiscales

	CA 2023	CA 2024	CA 2025 prev.	BP 2025	BP 2026	BP 2027
<b>Recettes fiscales</b>	<b>901 M€</b>	<b>923 M€</b>	<b>925 M€</b>	<b>927 M€</b>	<b>932 M€</b>	<b>970 M€</b>
<i>Evolution n/n-1</i>	70 M€	22 M€	2 M€		5 M€	38 M€
	8%	2%	0%		1%	4%
<b>Recettes fiscales de substitution à la TP</b>						
CFE	142 M€	147 M€	154 M€	146 M€	151 M€	155 M€
Fraction de TVA en compensation de la CVAE	110 M€	110 M€	110 M€	109 M€	109 M€	111 M€
THRS	10 M€	7 M€	3 M€	6 M€	3 M€	3 M€
Fraction de TVA (réforme TH)	133 M€	132 M€	133 M€	132 M€	132 M€	136 M€
IFER	6 M€	7 M€	7 M€	6 M€	7 M€	7 M€
TFNB	2 M€	2 M€	2 M€	2 M€	2 M€	2 M€
<b>TEOM</b>	<b>173 M€</b>	<b>181 M€</b>	<b>186 M€</b>	<b>183 M€</b>	<b>189 M€</b>	<b>192 M€</b>
<b>Taxe de séjour</b>	<b>6 M€</b>	<b>8 M€</b>	<b>8 M€</b>	<b>7 M€</b>	<b>7 M€</b>	<b>7 M€</b>
<b>TaSCom</b>	<b>16 M€</b>	<b>18 M€</b>	<b>16 M€</b>	<b>14 M€</b>	<b>16 M€</b>	<b>16 M€</b>
<b>Versement mobilité</b>	<b>294 M€</b>	<b>305 M€</b>	<b>311 M€</b>	<b>314 M€</b>	<b>317 M€</b>	<b>323 M€</b>
<b>Taxe Gemapi</b>	<b>7 M€</b>	<b>7 M€</b>	<b>7 M€</b>	<b>7 M€</b>	<b>7 M€</b>	<b>7 M€</b>
<b>Autres recettes fiscales</b>	<b>1 M€</b>	<b>1 M€</b>	<b>1 M€</b>	<b>1 M€</b>	<b>1 M€</b>	<b>1 M€</b>
<b>Dilico 2025</b>	<b>0 M€</b>	<b>0 M€</b>	<b>-14 M€</b>	<b>0 M€</b>	<b>4 M€</b>	<b>4 M€</b>
<b>Dilico 2026</b>	<b>0 M€</b>	<b>0 M€</b>	<b>0 M€</b>	<b>0 M€</b>	<b>-14 M€</b>	<b>4 M€</b>

*À noter :* Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes des collectivités locales (DILICO) est retraité dans ce présent rapport en moindre recette de fonctionnement alors qu'il sera exécuté budgétairement en tant qu'atténuation de produit (dépense de fonctionnement). En 2025, le DILICO a été notifié à hauteur de 14,1M€ à la suite de l'adoption définitive de la loi de finances 2025 promulguée en février 2025 : il a été intégré au budget de la MEL à l'occasion du Budget supplémentaire et apparaît donc ci-dessus au CA prév. 2025 sans apparaître au BP 2025. Le reversement du prélèvement au titre du DILICO (à hauteur de 30% par an les trois années suivant le prélèvement) est présenté ici comme une recette de fonctionnement.

#### **Les mesures nationales décidées en lois de finances impactant les recettes fiscales de la MEL sont les suivantes :**

- Un impact significatif du DILICO : au titre du DILICO 2025, le CA prévisionnel 2025 établit une atténuation de produit fiscal de 14,1M€, et 30% de ce montant est reversé annuellement de 2026 à 2028, soit 4,2M€ en 2026. De plus, la loi de finances pour 2026 contient une nouvelle ponction sur les recettes de la MEL pour un total similaire à celui de 2025 de 14,1M€, soit un solde négatif de 9,9M€ en prenant en compte le reversement de 30% du DILICO 2025. La prospective intègre également un reversement annuel de 30% de cette nouvelle ponction de 2027 à 2029.
- L'évolution des fractions de TVA s'appuie sur les décisions prises en loi de finances pour 2025 modifiant l'année de référence : jusqu'en 2024, les fractions de TVA étaient calculées à partir de la recette de TVA en année N, à partir de 2025 c'est l'année N-1 qui est prise pour référence. Les fractions de TVA perçues par la MEL en 2026 reposent donc sur la TVA budgétaire 2025 estimée en baisse lors de publication du PLF 2026. Après un gel de la recette en 2025, la recette de la MEL ne devrait pas évoluer favorablement en 2026.

**Parallèlement, les recettes fiscales de la MEL sont impactées par d'autres facteurs :**

- **L'inflation** impacterait 55% des recettes fiscales de la MEL en 2026, et ce différemment selon les taxes :
  - directement pour la revalorisation des bases habitat de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et pour les locaux industriels et les toutes petites entreprises assujetties à la cotisation foncière des entreprises (CFE) ;
  - indirectement pour le versement mobilité (VM) qui repose sur la masse salariale des employeurs et donc partiellement et indirectement sur l'inflation.

Dans un contexte de ralentissement de l'inflation en 2025, les niveaux d'évolution sont plus contenus que sur les exercices précédents. Ainsi, la revalorisation des bases est de 0,8% en 2026 contre 1,7% en 2025.

- **La croissance (évolution du PIB)** : dans un contexte global de tensions commerciales internationales et géopolitiques, les incertitudes sur l'évolution de la croissance sont réelles tant au niveau national que local. Or, cette dernière influe notamment indirectement sur les recettes fiscales de versement mobilité et de taxe sur les surfaces commerciales (TaSCom).
- **Une prévision d'évolution négative de la TVA budgétaire dans le projet de loi de finances pour 2026** : la TVA 2025, dont la MEL percevra deux fractions (en compensation de la TH et de la CVAE) en 2026, est anticipée à un niveau inférieur à celui de 2024 (-0.3%<sup>6</sup>). Une reprise de la croissance des fractions de TVA est anticipée à partir de 2027 (évolution positive de la TVA budgétaire 2026).

#### 4.1.2. Les dotations et compensations

	CA 2023	CA 2024	CA 2025 prev.	BP 2025	BP 2026	BP 2027
Dotations	<b>381 M€</b>	<b>381 M€</b>	<b>372 M€</b>	<b>370 M€</b>	<b>353 M€</b>	<b>339 M€</b>
<i>Evolution n/n-1</i>	-6 M€ -2%	0 M€ 0%	-9 M€ -2%		-17 M€ -5%	-14 M€ -4%
Dotation globale de fonctionnement	211 M€	208 M€	203 M€	202 M€	196 M€	189 M€
<i>Dotation intercommunale</i>	53 M€	53 M€	53 M€	53 M€	54 M€	54 M€
<i>Dotation de compensation</i>	158 M€	155 M€	150 M€	149 M€	142 M€	135 M€
DCRTP	41 M€	41 M€	35 M€	36 M€	29 M€	23 M€
FNGIR	79 M€	79 M€	79 M€	79 M€	79 M€	79 M€
FPIC	15 M€	14 M€	14 M€	14 M€	13 M€	12 M€
Compensations fiscales	34 M€	38 M€	40 M€	39 M€	35 M€	35 M€
<i>dont compensation CFE Ets industriels</i>	28 M€	30 M€	31 M€	31 M€	25 M€	25 M€
Autres	1 M€	1 M€	1 M€	1 M€	2 M€	1 M€

<sup>6</sup> Annexe Voies et Moyens du PLF 2026

Les mesures de redressement des comptes publics ne se limitent pas aux recettes fiscales. Chaque année, les hausses de certaines dotations sont principalement financées par les collectivités elles-mêmes via des réductions opérées sur les « variables d'ajustement ». Dans un contexte de recherche d'économies, ces ponctions sont anticipées comme égales voire supérieures à celles constatées en 2025 :

- **Le gel de la dotation globale de fonctionnement (DGF) au niveau national** a des conséquences directes sur la DGF perçue par la MEL, et plus particulièrement sur la « **dotation de compensation** » (ancienne « part salaires » de la taxe professionnelle).  
En 2025, la progression des dotations de péréquation au même rythme qu'en 2024 (+290M€ de péréquation communale et +90M€ de péréquation intercommunale) avait abouti à une réduction de la dotation de compensation de la MEL de -5,5M€. Cette ponction avait été limitée par un abondement exceptionnel de 150M€ de la DGF financé par une réduction équivalente de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). En 2026, le besoin de financement de la péréquation est toujours estimé à 380M€, cette fois-ci sans reconduction de l'abondement exceptionnel. La ponction anticipée sur la dotation de compensation devrait donc être supérieure en 2026 par rapport à 2025 et est chiffrée à - 7,5M€ ; la dotation de compensation est ainsi anticipée à hauteur de **142,2M€** en 2026.
- En complément du gel de la DGF, la loi de finances pour 2025 avait conduit à une **forte mobilisation des variables d'ajustement** hors DGF, afin de financer la hausse des autres concours financiers de l'État aux collectivités (notamment les compensations d'exonérations de TF et de CFE des « établissements industriels » perçues par les communes et EPCI). La conséquence directe pour la MEL a été la diminution de la **dotation de compensation de la TP (DCRTP)** de 14%, soit -5,8M€. Il convient de préciser que la ponction sur la DCRTP est particulièrement pénalisante pour la MEL car la DCRTP représente une part plus importante de ses recettes que pour d'autres collectivités ou intercommunalités (la DCRTP est en effet perçue par les territoires dits « perdants » de la suppression de la taxe professionnelle : majoritairement les territoires historiquement industriels). En 2026, une diminution équivalente à celle de 2025 est anticipée, soit -5,8M€. La DCRTP est ainsi anticipée à hauteur de **29,3M€** en 2026.
- Une nouvelle ponction sur les recettes des collectivités territoriales est prévue par la loi de finances pour 2026, particulièrement pénalisante pour les territoires industriels : la **dotation de compensation perçue au titre de la réduction de 50% des bases de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) des établissements industriels** sera réduite de 19,7% pour un coût estimé à -5,7M€ en 2026. Celle-ci devrait ainsi s'établir à **24,9M€** en 2026. Pour rappel, les valeurs locatives des locaux industriels avaient été réduites de moitié en 2021, et la perte de Taxe Foncière et de CFE était compensée auprès des collectivités concernées sous forme de cette dotation basée sur les taux appliqués en 2020 mais incluant le dynamisme des bases fiscales.

### 4.1.3. Les autres recettes de gestion

Les autres recettes de fonctionnement, d'un montant de **416M€**, sont en augmentation en 2026 (+28M€). Les principales recettes sont :

- les recettes tarifaires du service public des transports (la projection 2026 s'établit à 120,5M€ contre 110,9M€ au BP 2025 soit +9,6M€) ;
- les produits des éco-organismes (politique de collecte et traitement des déchets ménagers) ou issus des ventes de matériaux par les centres de tri (26,6M€ estimés pour 2026 soit +7,3M€ par rapport à 2025) ;
- la redevance assainissement (stable à 99,3M€ pour 2026) ;
- la recette de vente d'eau (stable 27,2M€ projetés pour 2026) ;
- les recettes générées par les parkings de la MEL (19,3M€ en 2026).

### 4.1.4. L'effet cumulé des mesures de contribution des collectivités au redressement des comptes publics nationaux

En 2025, différentes mesures nationales visant à modérer les dépenses des collectivités locales ont été instaurées par la **loi de finances pour 2025** et représentent une **contribution de la MEL de plus de 29,1M€**.

La « **contribution des collectivités à l'effort national de redressement des comptes publics** » pour 2026 est évaluée à 2Mds€<sup>7</sup> par le Gouvernement et impacte plus particulièrement les EPCI. Pour la MEL et en premier chiffrage, elle représente une **contribution d'environ 32,0M€** :

- Les ponctions opérées sur la DGF et la DC RTP représentent un impact de -13,3M€ ;
- Le DILICO prélevé en 2025 sera reversé à la MEL, à hauteur de 4,2M€ (30% du prélèvement) tandis qu'un nouveau prélèvement sera réalisé en 2026, estimé à 14,1M€, soit un effet net de -9,9M€ ;
- Les enveloppes de fractions de TVA évolueront négativement en raison d'une recette de TVA budgétaire nationale estimée à -0,3% (-0,8M€ au niveau de la MEL en 2026 pour les deux fractions cumulées) ;
- La réduction de 19,7% de la dotation de compensation d'exonération des bases de foncier bâti industriel devrait avoir un effet de -5,7M€.

Par ailleurs, cette contribution intègre la poursuite de la hausse du taux de cotisation à la CNRACL, pour un effet en dépenses de fonctionnement de +2,3M€ en 2026.

En 2025-2026 et compte tenu des effets de cumul, cela représente une contribution de la MEL d'environ 75,5M€.

Cette contribution constitue un élément majeur qui, par son effet cumulé et désormais structurel, impacte très significativement les équilibres financiers de la MEL à court, moyen et long termes.

---

<sup>7</sup> Hors augmentation des cotisations employeurs à la CNRACL

### 4.2.1 Les équilibres pluriannuels

La prospective financière vise à traduire la trajectoire financière de l'Établissement.

#### Composition des budgets de la MEL

Le budget de la MEL est composé d'un budget général et de six budgets annexes : budget annexe opérations d'aménagement (OPA), budget annexe des activités immobilières et économiques (AIE), budget annexe crématoriums, budget annexe eau, budget annexe assainissement et budget annexe transports. Si certains des budgets annexes, dits « industriels et commerciaux », sont complètement autonomes (eau, assainissement et crématoriums), d'autres sont financés, en dernier ressort, par le budget général (budget annexe transports notamment).

#### Trajectoire en fonctionnement

Les équilibres ci-dessous intègrent :

- Relativement aux recettes : la contribution au redressement des comptes publics issue de la loi de finances 2026 et son impact sur les années futures ;
- Relativement aux dépenses de gestion : une évolution au niveau de l'inflation projetée en France.

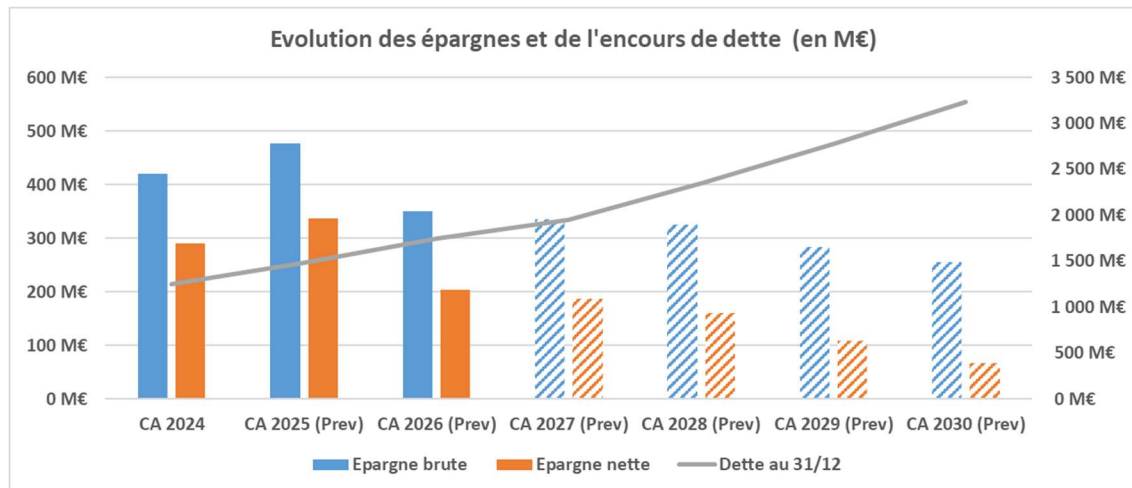
#### Trajectoire en investissement

Les équilibres ci-dessous intègrent un volume d'investissement de 4,4Mds€ sur la période 2026-2030 (4Mds€ en CA prév.), correspondant aux opérations engagées à fin 2025 et celles qu'il est envisagé d'engager au cours de l'exercice 2026 en l'état actuel de la construction budgétaire.

#### Trajectoire de dette

L'emprunt sera sollicité pour la mise en œuvre de cette programmation d'investissement. L'encours de dette est ici projeté à 3,2Mds d'euros à fin 2030. Afin de porter ces investissements, la MEL poursuivra l'objectif de mobiliser et diversifier tous les financements possibles au bénéfice des projets (dispositifs de droit commun, contractualisations spécifiques avec l'État, fonds européens de cohésion et dispositifs de la Commission européenne).

## Équilibres pluriannuels consolidés :



	CA 2024	CA 2025	CA 2026 (prev)	CA 2027 (prev)	CA 2028 (prev)	CA 2029 (prev)	CA 2030 (prev)
Recettes de fonctionnement	1 712,2	1 815,2	1 717,3	1 739,9	1 762,5	1 763,7	1 778,1
<i>dont recettes exceptionnelles</i>	11,7	54,9	-	-	-	-	-
Dépenses de fonctionnement hors frais financiers	1 263,0	1 305,3	1 329,1	1 348,8	1 368,9	1 389,4	1 410,2
Frais financiers nets	29,4	32,3	38,1	56,6	69,5	90,2	112,9
<b>Epargne brute (1) *</b>	<b>419,8</b>	<b>477,5</b>	<b>350,0</b>	<b>334,5</b>	<b>324,1</b>	<b>284,1</b>	<b>255,1</b>
Remboursement du capital de la dette (2)	129,4	141,0	145,9	148,6	164,4	174,3	187,9
<b>Epargne nette (1-2) *</b>	<b>290,4</b>	<b>336,5</b>	<b>204,1</b>	<b>185,9</b>	<b>159,7</b>	<b>109,7</b>	<b>67,1</b>
Solde reprise/provision	(1,2)	(0,4)	-	-	-	-	-
Recettes d'investissement hors emprunt	134,1	151,9	144,3	143,6	127,6	140,6	133,9
Dépenses d'équipement	618,1	875,5	810,9	731,4	761,1	857,5	855,4
<b>Besoin d'emprunt</b>	<b>168,7</b>	<b>374,9</b>	<b>409,8</b>	<b>349,7</b>	<b>545,6</b>	<b>607,1</b>	<b>654,4</b>
Dette au 31/12	1 253	1 487	1 750,7	1 951,8	2 333,1	2 765,8	3 232,3
Capacité de désendettement	3,0	3,1	5,0	5,8	7,2	9,7	12,7
Taux de financement des investissements	47%	38%	25%	25%	21%	13%	8%

\* Hors reprises ou constitutions de provisions

### Éléments méthodologiques :

Concernant les dépenses, le taux de réalisation projeté pour les exercices 2026 à 2030 est de 99% en section de fonctionnement et de l'ordre de 92% en section d'investissement.

Ces éléments de prospective permettent de matérialiser l'impact inédit et structurant de la contribution des collectivités au redressement des comptes publics nationaux sur les équilibres de la section de fonctionnement et l'autofinancement de l'investissement.

### 4.2.2. Les dépenses de fonctionnement

Conformément aux dispositions de l'article 17 de la loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour 2023-2027, les évolutions des dépenses réelles de fonctionnement du budget général et des budgets annexes sont présentées en annexe.

#### L'évolution des dépenses de fonctionnement

Pour les cinq années à venir, la trajectoire d'évolution des dépenses de fonctionnement s'établit de manière volontariste à des niveaux proches de l'inflation anticipée.

Ainsi, les dépenses hors reversements aux communes (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire) et frais financiers sont à

ce jour estimées pour 2026 à 1 086,9M€, soit une hausse contenue de +19,9M€ de BP 2025 à BP 2026.

Cette évolution de BP 2025 à BP 2026 est portée essentiellement par la CSP transports (+21,5M€) et le relèvement du taux de cotisation à la CNRACL (+2,3M€). La maîtrise des autres dépenses de gestion témoigne de la poursuite de l'effort entrepris par la MEL au titre du prochain budget.

**En 2026, les dépenses de gestion, qui devraient s'établir à 1334,5M€ évolueront de +1,5%, un niveau très proche de l'inflation anticipée.**

**La maîtrise de l'évolution des dépenses de gestion demeure pour la MEL un enjeu central, permettant de préserver les niveaux d'épargne qui constituent le moteur de l'investissement.**

De plus, la dynamique plus soutenue des contrats structurants par rapport à l'inflation nécessite de contenir plus fortement l'évolution des autres dépenses (ex : frais d'administration et autres dépenses de structure, ...).

	BP2025	Crédits ouverts 2025 (BP+BS+DM)	BP2026	Evolution BP 2026 / BP 2025		Evolution BP 2026 / Crédits ouverts 2025		BP 2027	BP 2028	BP 2029	BP 2030
				En M€	En %	En M€	En %				
Reversement aux communes (AC et DSC)	247,6 M€	247,6 M€	247,6 M€	0,1 M€	0,0%	0,1 M€	0,0%	247,6 M€	247,6 M€	247,6 M€	247,6 M€
Dépenses de gestion (hors AC et DSC)	1 066,9 M€	1 089,1 M€	1 086,9 M€	19,9 M€	1,9%	-2,2 M€	-0,2%	1 108,7 M€	1 129,0 M€	1 149,7 M€	1 171,0 M€
<i>dont frais de ressources humaines (masse salariale et autres frais)</i>	190,4 M€	190,6 M€	196,4 M€	6,0 M€	3,2%	5,9 M€	3,1%	203,1 M€	208,6 M€	211,6 M€	215,1 M€
<b>TOTAL Dépenses de gestion</b>	<b>1 314,5 M€</b>	<b>1 336,6 M€</b>	<b>1 334,5 M€</b>	<b>20,0 M€</b>	<b>1,5%</b>	<b>-2,2 M€</b>	<b>-0,2%</b>	<b>1 356,3 M€</b>	<b>1 376,6 M€</b>	<b>1 397,3 M€</b>	<b>1 418,7 M€</b>
Frais financiers nets	37,3 M€	37,5 M€	47,9 M€	10,7 M€	28,6%	10,4 M€	27,6%	56,6 M€	69,5 M€	90,2 M€	112,9 M€
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 351,8 M€</b>	<b>1 374,2 M€</b>	<b>1 382,4 M€</b>	<b>30,6 M€</b>	<b>2,3%</b>	<b>8,2 M€</b>	<b>0,6%</b>	<b>1 412,9 M€</b>	<b>1 446,1 M€</b>	<b>1 487,5 M€</b>	<b>1 531,5 M€</b>

Spécifiquement, les reversements aux communes représenteront 247,6M€ en 2026 dont 219M€ pour l'attribution de compensation (AC) et 28M€ pour la dotation de solidarité communautaire (DSC). Malgré une baisse des recettes de fonctionnement du budget général (non affectées à une politique publique), le montant de la DSC par commune versé en 2025 est garanti en 2026 (DSC maintenue au niveau 2024) comme le prévoit le pacte financier et fiscal de la MEL adopté en 2024.

## Les dépenses de personnel et la politique de Ressources Humaines

Pour l'ensemble du budget principal et des budgets annexes, le montant des dépenses de fonctionnement sollicité pour 2026 pour les ressources humaines s'élève à 196,4M€ dont 190M€ affectés à la masse salariale.

Au 31 décembre 2025 (données issues du prochain Rapport Social Unique 2025), les effectifs présents s'élevaient à 3122 agents, dont 2763 agents sur emplois permanents actifs, représentant 2690 équivalents temps plein (ETP), et 48 agents sur emplois non permanents actifs.

Les principales caractéristiques de structure des effectifs permanents actifs sont les suivantes :

- une prédominance de la filière technique (56%) ;
- une majorité des agents relevant de la catégorie A (catégorie C : 37% ; catégorie B : 20% ; catégorie A : 43%) ;
- une répartition de 55% d'hommes et 45% de femmes ;
- une moyenne d'âge de 47,6 ans.

La prospective de masse salariale 2026, tient compte notamment :

- du Glissement Vieillesse Technicité (avancement d'échelon, de grade, promotion interne) ainsi que la hausse du taux horaire du SMIC ;
- d'un nouveau rehaussement de 3 points du taux de cotisation employeur à la CNRACL ;
- du financement de la stratégie apprentissage ;
- de l'organisation du temps de travail à la MEL, fixé à 35h, 37h30 ou 39h hebdomadaires, avec un temps de travail théorique annuel pour un équivalent temps plein de 1 607 heures depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Les dépenses liées aux politiques de ressources humaines interviennent essentiellement en matière de formation, documentation, recrutement, action sociale, accompagnement managérial, innovation dans les modes de faire et préservation de la santé et de la sécurité des agents au travail.

En 2026, ces dépenses devraient être de l'ordre de 6,8M€, dont 2,2M€ consacrés au développement des compétences et à l'accompagnement des agents métropolitains (formation, ressources documentaires et apprentissage).

Par ailleurs, la MEL participe directement à des prestations d'action sociale par le financement à la protection sociale complémentaire, à l'appui à la parentalité (réservation de places de crèche, allocation pour les enfants à charge, prestations pour les enfants handicapés, allocation de rentrée scolaire, etc.) et à l'offre de restauration tant au siège que sur les sites extérieurs.

Le Comité d'Action Sociale, financé par la MEL, offre quant à lui des prestations d'aide à la vie familiale, de participation en matière de culture, de loisirs ou d'activités sportives.

#### 4.2.3. Les dépenses d'équipement

Les opérations déjà engagées à l'issue de l'année 2025 ainsi que celles qu'il est envisagé d'engager en 2026 en l'état actuel de la construction budgétaire représentent **un volume d'investissement de 4,4 Mds€ pour la période 2026-2030**, dont le détail est présenté ci-dessous par politique publique.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA2022	CA2023	CA2024	CA2025	BP 2026	BP 2027	BP 2028	BP 2029	BP 2030
Aménagt durable territoire-Urba-Logt-Pol ville-Habit-Planif-GDV-Strat foncière	103 M€	105 M€	130 M€	168 M€	157 M€	160 M€	145 M€	147 M€	119 M€
Climat-Trans éco-Energie-Eau-Asst-Gemapi-Rés urbains-Esp Naturels-Agriculture	105 M€	121 M€	130 M€	137 M€	186 M€	172 M€	156 M€	139 M€	145 M€
Dév Eco-Emploi-Recherche-Insertion-Parcs d'activités-Aménagt Numérique	37 M€	40 M€	34 M€	33 M€	42 M€	21 M€	18 M€	10 M€	10 M€
Espaces publics - Voirie - Vidéosurveillance	119 M€	123 M€	148 M€	140 M€	108 M€	107 M€	104 M€	105 M€	105 M€
Transports-Mobilité-Accessibilité-Prévention-Sécurité	74 M€	101 M€	127 M€	330 M€	272 M€	213 M€	317 M€	492 M€	523 M€
Gouvernance-Finances-Eval Pol Publiques-Contrôle de Gestion-Administration-RH - Autre	40 M€	22 M€	18 M€	29 M€	49 M€	82 M€	71 M€	36 M€	29 M€
Rayonnement de la Métropole-Culture-Sport-Tourisme-Jeunesse	26 M€	25 M€	29 M€	38 M€	70 M€	42 M€	18 M€	5 M€	3 M€
<b>Total politiques publiques</b>	<b>504 M€</b>	<b>537 M€</b>	<b>618 M€</b>	<b>875 M€</b>	<b>884 M€</b>	<b>797 M€</b>	<b>829 M€</b>	<b>935 M€</b>	<b>933 M€</b>

Cette programmation pluriannuelle constitue une projection à date qui pourra être ajustée et évoluer en fonction notamment du rythme des projets.

La politique « **Aménagement durable territoire-Urbanisme-Logement-Politique de la ville-Habitat-Planification-Gens du voyage-Stratégie foncière** » devrait induire un volume d'investissement de l'ordre de 157M€ en 2026.

La politique d'aménagement et d'habitat accompagne les transformations du territoire métropolitain afin d'en favoriser l'attractivité et le dynamisme.

En matière d'aménagement et de renouvellement de la ville, la Métropole va poursuivre la mise en œuvre des grands projets d'aménagements (ex : Lille Fives Cail Babcock, Euralille à la Deûle, Union, Villeneuve d'Ascq Grand Angle, etc.), le renouvellement des villes et l'amélioration de l'habitat.

La politique d'habitat de la MEL sera notamment marquée par la poursuite de l'apport en capital de 35M€ sur 5 ans à la SEM LMH initié en 2025.

La politique de la ville porte la transformation des quartiers prioritaires via le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) avec des projets sur Lille, Tourcoing, Roubaix, Loos, Wattlelos, Hem, etc.

La politique « **Climat-Transition écologique-Énergie-Eau-Assainissement-GEMAPI-Résidus urbains-Espaces Naturels-Agriculture** » devrait représenter environ 186M€ de dépenses d'investissement en 2026.

La « métropole turquoise » constitue un axe structurant de la transition écologique et de la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). L'enjeu est de préserver les biens communs que sont la ressource en eau, la qualité de l'air et des sols, mais aussi de préserver la biodiversité et les espaces naturels, orientations qui fondent notamment le projet de territoire des « gardiennes de l'eau ».

Le budget dédié à cette politique publique matérialise cet engagement via la mise en œuvre de projets d'investissement structurants relatifs à l'eau et l'assainissement (124M€ sur 2026) : travaux d'assainissement sur les stations d'épuration (modernisation et extension de la STEP de Wattlelos), poursuite de la modernisation et du renouvellement des réseaux de distribution d'eau et de collecte de l'assainissement (déconnexion de l'assainissement des eaux pluviales à Armentières).

La mise en œuvre du schéma directeur des déchets ménagers devrait mobiliser 37M€ en 2026. La modernisation du traitement des déchets se poursuit : déploiement des points d'apport volontaire, modernisation des deux centres de tri, rénovation et création de déchetteries.

La reconquête des cours d'eau, la gestion des espaces naturels (dont le plan bleu), l'agriculture (avec notamment les dispositifs d'accompagnement des agriculteurs) ainsi que les actions de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) sont d'autres pans de protection de l'environnement des métropolitains.

D'autres actions du PCAET se mettent en œuvre avec notamment la recherche de solutions alternatives aux émissions polluantes, le développement des énergies renouvelables ou le financement de l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments. La Métropole assurera également la mise en œuvre des engagements déjà pris au précédent mandat auprès des communes par l'intermédiaire des fonds de concours pour la rénovation énergétique et le développement des énergies renouvelables.

La démarche de budget climatique se poursuit après avoir été appliquée de manière volontariste à chaque exercice budgétaire (budget primitif et compte administratif) depuis le compte administratif 2019. La MEL a ainsi fait partie des premières collectivités territoriales à avoir mis en œuvre cette démarche. Elle s'est développée et s'est affinée au fil du temps, de façon à pouvoir analyser une part de plus en plus importante des dépenses budgétaires de la MEL, selon des critères de plus en plus robustes.

La politique « **Développement Économique-Emploi-Recherche-Insertion-Parcs d'activités-Aménagement numérique** » devrait mobiliser environ 42M€ en 2026.

La MEL poursuivra en 2026 le déploiement de son Projet Stratégique de Transformation Économique du Territoire (PSTET) visant à accélérer la transformation et la relance économique de la métropole mais également à aider les entreprises à s'adapter, pour être au rendez-vous des transitions écologiques, sociétales et numériques.

Cette transformation passe par un renforcement de la stratégie immobilière autour des sites d'excellence et notamment Blanchemaille, opération pour laquelle près de 15M€ sont prévus en 2026. En parallèle, la MEL développe une politique d'aménagement économique ambitieuse visant à redynamiser les zones d'activité et favoriser l'implantation d'entreprises : 7,5M€ sont ainsi prévus en 2026 avec notamment des projets structurants tels qu'à l'Union (3,7M€) ou la Lainière (1,2M€). L'accompagnement des entreprises sera encore un axe fort de la politique économique menée sur le territoire avec notamment 3,6M€ prévus pour les parcs d'activité et 3,7M€ pour les aides aux entreprises. Territoire d'innovation, la MEL entend également poursuivre son soutien à la recherche, l'enseignement et aux domaines d'activité stratégiques en mobilisant pour ses différentes actions un montant de 5,5M€.

La politique « **Espaces publics-Voirie-Vidéosurveillance** » disposera pour l'exercice 2026 d'un budget prévisionnel de 108M€, dont 30M€ spécifiquement affectés au développement des infrastructures cyclables. Cette enveloppe a pour objectif de garantir la préservation du patrimoine, d'améliorer la qualité des espaces publics et de consolider le réseau routier existant.

Les investissements prévus porteront principalement sur :

- la poursuite des projets structurants, notamment le projet Lino Sud, la liaison Tourcoing-Wattrelos et la création d'un nouvel ouvrage de franchissement de la Deûle ;
- l'aménagement et la modernisation des espaces publics, afin de les adapter aux différents usages, à toutes les générations et aux besoins des personnes à mobilité réduite ;
- la sécurisation et l'optimisation de l'espace public, incluant le mobilier urbain, la signalisation et les dispositifs associés ;
- l'accompagnement des projets portés par les communes et par la Métropole, notamment dans le cadre du projet Extramobile.

Une enveloppe de l'ordre de 70M€ devrait être consacrée en 2026 à la politique « **Rayonnement de la Métropole-Culture-Sport-Tourisme-Jeunesse** ».

La MEL soutient et promeut ses structures culturelles : LaM, Condition Publique, musée de Fromelles. L'année 2026 est marquée par la fin des travaux du LaM et sa réouverture, ainsi que par le début des travaux à la Condition Publique. Par ailleurs, la MEL porte une politique culturelle ambitieuse qui se traduit par une politique d'intervention couvrant tout le territoire : 12,5M€ sont prévus en 2026 pour mettre en œuvre les engagements déjà pris au précédent mandat auprès des communes via des fonds de concours pour accompagner leurs projets relatifs aux équipements culturels et à la préservation du patrimoine.

Concernant la politique sportive, l'année 2026 sera marquée par des investissements dans les grands équipements, dont le lancement des études de rénovation de la toiture du Stadium. Elle poursuit également la mise en œuvre des engagements déjà pris au précédent mandat auprès des communes via les fonds de concours sport et piscine (16M€), tout en mettant en œuvre le « Plan Piscine 2 » avec le démarrage des chantiers des piscines de Roncq, Wattrelos et Lille (FCB, 24,6M€).

La politique « **Transports-Mobilité-Accessibilité-Prévention-Sécurité** » devrait bénéficier, pour l'exercice 2026, d'un budget prévisionnel de 272M€. La MEL poursuivra ainsi ses efforts en faveur de la transformation des mobilités et de la réduction de la dépendance aux modes de transport les plus polluants. Cette ambition se traduit à la fois par la diversification de l'offre de mobilité (mobilités douces et actives, intermodalité) et par l'amélioration des infrastructures existantes.

Les investissements programmés pour 2026 viseront principalement à renforcer la qualité du service rendu aux usagers, à travers :

- la mise en service du doublement des rames et des quais de la ligne 1 du métro ;
- le renouvellement des matériels roulants (tramways, métros et bus) (171,7M€) ;
- la modernisation des infrastructures de transport avec notamment l'adaptation et l'extension du dépôt de bus de Sequedin ;
- la participation aux études de faisabilité du Service Express Régional Métropolitain ;
- le développement des pôles d'échanges et des parcs relais, afin de favoriser l'intermodalité et de fluidifier les déplacements.

Par ailleurs, les études préalables aux travaux du projet Extramobile se poursuivront.

La politique « **Gouvernance-Finances-Évaluation des politiques publiques-Contrôle de gestion-Administration-RH** » devrait bénéficier de 49M€ en 2026. L'année 2026 sera marquée par le lancement de la construction de l'extension de Biotope (14,2M€) et du remplacement des panneaux d'information signalétiques sur l'ensemble du territoire de la métropole (5,7M€). 10,3M€ seront également consacrés à la modernisation et la sécurisation du système d'information et à la « feuille de route numérique » de la MEL (transformation digitale, licencing, sécurisation de l'infrastructure etc.).

La MEL interviendra par ailleurs sur les équipements des crématoriums métropolitains ; 2026 marque l'aboutissement des travaux de performance énergétique et la fin de l'aménagement extérieur du crématorium d'Herlies.

#### 4.3. Une dette sécurisée en termes de structure de taux et de liquidité

**L'encours de la dette de la MEL à fin 2025 s'élève à 1 487M€** contre 1 253M€ en 2024, s'expliquant par **141M€ d'amortissement de la dette** et **375M€ d'emprunts mobilisés en 2025**.

Depuis 2024 une nouvelle phase d'endettement a débuté parallèlement à la mise en œuvre du programme d'investissement. Cette nouvelle phase connaît une accélération plus marquée en 2025.

**En 2025, l'emprunt mobilisé s'est élevé à 375M€** (y compris les avances de l'agence de l'eau à taux 0% pour 5M€) et a été couvert via deux modalités : la première repose sur l'appel à des enveloppes pluriannuelles de financement accompagnant les projets aux volumes financiers les plus importants, et la seconde consiste à recourir à l'emprunt annuellement en mettant notamment en valeur les projets durables pouvant bénéficier de financements verts.

- La MEL a souscrit en 2025 auprès de la Banque des territoires un contrat de prêt de 210M€ sur 30 ans pour le financement du matériel roulant qui a été mobilisé à hauteur de 100M€ en 2025 et dont le solde (110M€) pourra être mobilisé jusqu'en 2027. Par ailleurs, le solde de 25M€ du contrat conclu avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour le doublement de l'offre métro a été mobilisé sur cet exercice.
- Dans le cadre de la recherche de financements annuels, **la MEL a souscrit, en 2025 un total de 309,5M€ d'emprunts nouveaux** à des niveaux compétitifs dans une période où les taux d'intérêt présentaient une forte volatilité liée au contexte international et national. Parmi ces nouveaux financements, 178M€ ont été mobilisés en 2025.
- En outre, cinq emprunts souscrits en 2024 pour un total de 60,8M€, dont la phase de mobilisation s'est achevée au cours de l'exercice 2025, ont été mobilisés l'année dernière.
- Enfin, un emprunt revolving qui avait été remboursé fin 2024, a été mobilisé en 2025 pour 6,1M€.

Par ailleurs, afin de sécuriser le financement du PPI, la MEL a souscrit en 2025 une première enveloppe pluriannuelle auprès de la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB) pour le financement de la modernisation de la STEP de Wattrelos pour un montant de 107M€ (50% du coût HT du projet).

La MEL dispose ainsi d'une capacité de tirage pour 2026 et années suivantes de **546M€ d'ores et déjà contractualisés** :

- 407M€ issus d'enveloppes pluriannuelles :
  - 110M€ auprès de la Banque des territoires (rames de métro),
  - 107M€ auprès de la CEB (STEP de Wattrelos),
  - 190M€ auprès de la BEI (transports urbains / MTJ),

- 139M€ issus d'emprunts souscrits en 2025 mais non mobilisés aujourd'hui (131,5M€) ou d'emprunts revolving remboursés fin 2025 (7,5M€).

En 2026, la MEL veillera à nouveau à diversifier son portefeuille par la consultation de l'ensemble des établissements bancaires afin d'optimiser ses conditions de financement. Le travail partenarial avec les banques publiques telles que la Banque Européenne d'Investissement, la Banque de Développement du Conseil de l'Europe ou la Banque des Territoires continuera aussi à être mené afin de sécuriser le financement long-terme des projets structurants de l'Établissement.

Fin 2025, la structure de la dette reste essentiellement à taux fixe (70,2% de l'encours jusqu'à extinction de la dette), assurant ainsi un niveau de frais financiers maîtrisé malgré une hausse par rapport à 2024 (32,3M€ contre 29,4M€ en 2024) en raison principalement de la baisse des produits financiers générés par les placements d'excédent temporaire de trésorerie sur comptes à terme de l'État (- 2,3M€).

De plus, depuis fin 2022, l'encours de taux structurés risqués dans la dette de la MEL est nul. 99,98% de l'encours est ainsi classé A1, le solde étant classé B1 selon la charte Gissler. Ce résultat matérialise le travail constant entrepris au cours des exercices précédents pour sécuriser l'encours de dette.

## Annexe : Détail de l'évolution estimée des dépenses de fonctionnement pour 2026

Conformément aux dispositions de l'article 17 de la loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour 2023-2027, les évolutions estimées des dépenses réelles de fonctionnement du budget général et des budgets annexes sont présentées ci-dessous.

	BP2025	Crédits ouverts 2025 (BP+BS+DM)	BP2026	Evolution BP 2026 / BP 2025		Evolution BP 2026 / Crédits ouverts 2025		BP 2027	BP 2028	BP 2029	BP 2030
				En M€	En %	En M€	En %				
Reversement aux communes (AC et DSC)	247,6 M€	247,6 M€	247,6 M€	0,1 M€	0,0%	0,1 M€	0,0%	247,6 M€	247,6 M€	247,6 M€	247,6 M€
Dépenses de gestion (hors AC et DSC)	1 066,9 M€	1 089,1 M€	1 086,9 M€	19,9 M€	1,9%	- 2,2 M€	-0,2%	1 108,7 M€	1 129,0 M€	1 149,7 M€	1 171,0 M€
<i>dont frais de ressources humaines (masse salariale et autres frais)</i>	190,4 M€	190,6 M€	196,4 M€	6,0 M€	3,2%	5,9 M€	3,1%	203,1 M€	208,6 M€	211,6 M€	215,1 M€
<b>TOTAL Dépenses de gestion</b>	<b>1 314,5 M€</b>	<b>1 336,6 M€</b>	<b>1 334,5 M€</b>	<b>20,0 M€</b>	<b>1,5%</b>	<b>- 2,2 M€</b>	<b>-0,2%</b>	<b>1 356,3 M€</b>	<b>1 376,6 M€</b>	<b>1 397,3 M€</b>	<b>1 418,7 M€</b>
Frais financiers nets	37,3 M€	37,5 M€	47,9 M€	10,7 M€	28,6%	10,4 M€	27,6%	56,6 M€	69,5 M€	90,2 M€	112,9 M€
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 351,8 M€</b>	<b>1 374,2 M€</b>	<b>1 382,4 M€</b>	<b>30,6 M€</b>	<b>2,3%</b>	<b>8,2 M€</b>	<b>0,6%</b>	<b>1 412,9 M€</b>	<b>1 446,1 M€</b>	<b>1 487,5 M€</b>	<b>1 531,5 M€</b>
Budget général	928,5 M€	906,2 M€	947,0 M€	18,4 M€	2,0%	40,7 M€	4,5%				
Budget transport	424,0 M€	465,5 M€	453,7 M€	29,7 M€	7,0%	- 11,8 M€	-2,5%				
Budget assainissement	73,1 M€	77,0 M€	77,3 M€	4,1 M€	5,7%	0,3 M€	0,3%				
Budget eau	2,4 M€	3,9 M€	3,8 M€	1,4 M€	57,2%	- 0,2 M€	-4,1%				
Budget Activités Immobilières et Economiques (AIE)	7,7 M€	9,3 M€	7,9 M€	0,2 M€	3,1%	- 1,3 M€	-14,3%				
Budget crématorium	2 M€	3 M€	2,7 M€	0,2 M€	9,2%	- 0,2 M€	-6,3%				
Budget opérations d'aménagement (OPA)	0 M€	0 M€	0,0 M€	/	/	- 0,2 M€	-99,5%				
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (agrégé) (1)</b>	<b>1 438,3 M€</b>	<b>1 465,0 M€</b>	<b>1 492,4 M€</b>	<b>54,1 M€</b>	<b>3,8%</b>	<b>27,4 M€</b>	<b>1,9%</b>				
Mouvements interbudgétaires	86,6 M€	90,8 M€	110,0 M€	23,4 M€	27,0%	19,1 M€	21,1%				
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (consolidé)</b>	<b>1 351,8 M€</b>	<b>1 374,2 M€</b>	<b>1 382,4 M€</b>	<b>30,6 M€</b>	<b>2,3%</b>	<b>8,2 M€</b>	<b>0,6%</b>				